



## Mise en place d'un nouveau système de stationnement à péage à Marrakech



Dans le cadre de sa politique de réaménagement du plan de mobilité urbaine et de l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement, la Ville de Marrakech a décidé de mettre en place un nouveau système de stationnement payant. Ce nouveau service sera opérationnel à partir du **28 octobre 2010** dans les Communes de Marrakech Guéliz et, plus tard, à Marrakech Médina.

La gestion du service de stationnement de la ville de Marrakech a été confiée depuis le 15 janvier 2010 et pour une durée de dix ans, à la société **Avilmar**, société de développement local, fruit d'un partenariat entre la Ville de Marrakech et CG Park.

La Ville de Marrakech s'engage à mettre à la disposition de la société de développement local Avilmar des agents de police administrative, qui seront chargés de veiller au respect du nouveau système et à la verbalisation des contrevenants.

De son côté, la société Avilmar s'engage à installer les équipements nécessaires et à assumer la gestion du nouveau plan de stationnement. Par ailleurs, la mise en place de ce nouveau service de stationnement découle de plusieurs motivations d'ordre écologique, social, économique et urbain.

Contact Presse :  
Saad Ghazaoui  
Tél : +212 537 71 38 15  
Email : [ghazaoui@cdg.ma](mailto:ghazaoui@cdg.ma)



COMMUNIQUE DE PRESSE



Ainsi, dans un souci d'inscrire son action dans un **processus de développement durable**, la société a choisi de mettre en œuvre son projet au moyen d'horodateurs de nouvelle génération, équipés de cellules photovoltaïques. La nouvelle organisation du stationnement aura un effet non négligeable sur **l'environnement** du fait de l'amélioration de la fluidité de la circulation automobile et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effets de serre liés à la mobilité routière.

**D'un point de vue social**, Avilmar s'engage également à recruter en priorité, et dans la mesure du possible, les anciens gardiens qui opéraient dans les zones concernées par ce nouveau plan.

**Sur le plan économique**, la rotation des véhicules en stationnement aura un effet bénéfique sur l'activité commerciale, notamment au centre-ville, en permettant plus de disponibilités en termes de places de stationnement et, par conséquent, en induisant une augmentation du chiffre d'affaires des commerces.

Enfin, et dans un souci de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes à ce nouveau système, Avilmar prévoit de mettre à la disposition des commerçants, des résidents et des professionnels des cartes d'abonnement à des tarifs réduits.

#### **A propos d'Avilmar**

La société Avilmar est une société de développement local, dont le capital est détenu à hauteur de 51% par la Ville de Marrakech et de 49% par CG Park, filiale de CDG Développement. La Ville de Marrakech sera représentée par sept membres du Conseil de la Ville au sein du Conseil d'administration d'Avilmar. Ce partenariat permettra à la Ville de Marrakech de veiller aux intérêts de ses usagers et au respect des lignes stratégiques du Conseil de la Ville dans l'exécution de ce service. Ce partenariat lui permettra également de réaliser des projets destinés à renforcer le développement de l'activité de construction de parkings.

#### **A propos de CG Park**

CG Park est une filiale de CDG Développement spécialisée dans l'ingénierie de stationnement, la conception, la construction, le financement et l'exploitation de parkings. Elle propose aux collectivités qui le souhaitent d'assurer la gestion globale de leurs problèmes de stationnement, en intégrant l'ensemble des données relatives à la voirie mais aussi la conception, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des ouvrages ou équipements nécessaires hors voirie.

Contact Presse :  
Saad Ghazaoui  
Tél : +212 537 71 38 15  
Email : [ghazaoui@cdg.ma](mailto:ghazaoui@cdg.ma)

